



Avre immobilier



Le 01 avril 2019

Barème d'honoraires pour Ventas

Prix de vente net vendeur	Honoraires d'agence TTC
De 0 à 50 000€	5 000 €
De 50 000 € à 65 000 €	6 000 €
De 65 001 € à 100 000 €	7 000 €
De 100 001 à 140 000 €	8 000 €
De 140 001 à 170 000 €	9 000 €
De 170 001 à 195 000 €	10 000 €
De 195 001 à 230 000 €	12 000 €
De 230 001 à 250 000 €	13 000 €
Plus de 250 001 €	6%

Carte professionnelle N° 2701 2016 000 012 874, par CCI d'EVREUX, Portes de Normandie
Garantie des fonds encaissés par GALIAN - Adhérent FNAIM
S.A.R.L HOUSE IMMO - au capital de 10 000 € – SIRET 751 326 604 00012



Carte professionnelle N° 2701 2016 000 012 874, délivrée par CCI d'EVREUX - Garantie des fonds par GALIAN
S.A.R.L HOUSE IMMO - au capital de 10 000 € – SIRET 751 326 604 00012

98 rue THIERS 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton - Tel : 02 32 30 51 03

GESTION LOCATIVE

Le 01 avril 2019

**Loi ALUR du 24 mars 2014 - Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014
Relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires**

Visites, rédaction du bail, étude et constitution du dossier : 8.00 € TTC / m² - Réalisation de l'état des lieux : 3.00 € TTC / m²

BAREME DES HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Propriétaire :

Recherche du locataire - Constitution du dossier de location - Etat des lieux :

- Honoraires de négociation et d'entremise : 80€ maximum + 20% de TVA - plus 2/3 du loyer mensuel hors charges + 20 % de TVA.

HONORAIRES DE L'AGENCE GESTION

Honoraires de gestion locative (sur encaissements) : 6 % H.T. du loyer mensuel hors charges pour reddition mensuelle. 6 % H.T. du loyer mensuel hors charges pour reddition trimestrielle.

Les honoraires de gestion locative comprennent l'appel de loyer, l'encaissement du loyer, le quittancement, la reddition, le décompte annuel, la gestion des charges et remboursements quelconques, le recouvrement du loyer jusqu'au dépôt du dossier à l'organe judiciaire compétente.

Locataire :

2/3 du loyer mensuel hors charges + 20 % de TVA

SANS GESTION LOCATIVE

Honoraires à la charge du propriétaire :

8 € TTC par M² de surface habitable (comprenant les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail) plus 3 € TTC par M² de surface habitable (comprenant la réalisation de l'état des lieux d'entrée) et 80 € TTC pour frais de négociation et d'entremise.

Honoraires à la charge du Locataire : 8 € TTC par M² de surface habitable (comprenant, les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail) et de 3 € TTC du M² de surface habitable (comprenant la réalisation de l'état des lieux d'entrée).